

Résister au pouvoir et aux injustices II
La résistance au gouvernement

La résistance au pouvoir et aux injustices oriente des réflexions anciennes, modernes et contemporaines. Partant de la parabole de Socrate et du stoïcien Épictète, nous examinerons les motifs d'Antigone et ceux des réformateurs modernes qui ont justifié la désobéissance civile aux XIXe et au XXe siècles (Thoreau, Gandhi, Luther King et Mandela). Comme il se doit, notre examen mettra également à profit quelques travaux contemporains sur la question (Foucault, Ricoeur et Arendt).

Le plat de résistance

§ 1 Formes de résistance dans l'Antiquité grecque

Le tragique de l'action et la figure d'Antigone
Le double paradoxe de la résistance chez Socrate
N'avoir rien à perdre : la résistance du cynique

§ 2 De la résistance à l'oppression à la désobéissance civile

La résistance à la tyrannie chez Étienne de La Boétie
À propos d'une Déclaration et de l'influence de Rousseau
Motifs de désobéissance au gouvernement chez Thoreau

§ 3 Perspectives contemporaines sur la question

Le succès de Gandhi et de deux héritiers
Les remarques américaines de Hannah Arendt
Note sur la gouvernementalité chez Foucault

Réflexion sur la pragmatique politique

Références bibliographiques :

- Arendt, H. *Du mensonge à la violence*, trad. G. Durand, Calmann-Levy, 1972.
Baird Callicott, J. *Éthique de la terre*, éd. par B. Lanaspeze, Wilproject, 2010.
Foucault, M. *Le gouvernement de soi et des autres*, Seuil-Gallimard, 2008.
Gandhi, M. K. *Tous les hommes sont frères*, Gallimard, 1969.
La Boétie, É. de. *Discours de la servitude volontaire*, Vrin, 1981 et Mille et une nuits, 1995.
Luther King, M. *Autobiographie*, textes réunis et trad. par C. Carson, Bayard, 2000.
Mandela, N. *L'Apartheid*, Minuit, 1985.
Ricoeur, P. *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990.
Thoreau, H. D. *La Désobéissance civile*, trad. M. Flak, CEC, 2013, Mille et une nuits, 1999.
_____, *Résister...* Trad. T. Gillyboeuf, Mille et une nuits, 2011.
Sophocle, *Tragédies*, trad. P. Mazon (1962), Gallimard, 1973.

Extraits de textes

«CRÉON : Connais-sais-tu la défense [l'édit] que j'avais fait proclamer ?

ANTIGONE : Oui, je la connaissais ; pouvais-je l'ignorer ? Elle était des plus claires.

CRÉON : Ainsi tu as osé passer outre à ma loi ?

ANTIGONE : Oui, car ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée! ce n'est pas la Justice, assise aux côtés des dieux infernaux; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixées aux hommes, et je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux ! Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, et nul ne sait le jour où elles ont paru. Ces lois-là, pouvais-je donc, par crainte de qui que ce fût, m'exposer à leur vengeance chez les dieux ?»

SOPHOCLE, *Antigone*, vers 432 à 491, trad. P. Mazon

«Finalement, la compagnie des morts la laissera sans concitoyens, privée du secours des dieux de la cité, sans époux et sans descendance, et même sans amis pour la pleurer. La figure qui s'éloigne de nous ne souffre pas seulement : elle est la souffrance.

Pourquoi notre préférence va-t-elle néanmoins à Antigone ? Est-ce la vulnérabilité en elle de la femme qui nous émeut ? Est-ce parce que, figure extrême de la non-violence face au pouvoir, elle seule n'a fait violence à personne ? [...] Est-ce parce que le rituel de la sépulture atteste un lien entre les vivants et les morts, où se révèle la limite du politique, plus précisément celle de ce rapport de domination qui, lui-même, n'épuise pas le lien politique ?»

RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, 285

«La tragédie d'Antigone touche à ce que, à la suite de [George] Steiner, on peut appeler le fond agonistique de l'épreuve humaine, où s'affronte interminablement l'homme et la femme, la vieillesse et la jeunesse, la société et l'individu, les vivants et les morts, les hommes et le divin. La reconnaissance de soi est au prix d'un dur apprentissage acquis au cours d'un long voyage à travers ces conflits persistants, dont l'universalité est inséparable de leur localisation chaque fois indépassable.»

RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, 283

«Considère donc, Socrate, pourraient-elles ajouter [les Lois civiles], si nous n'avons pas de raison de dire qu'il est injuste d'entreprendre de nous traiter comme tu projettes de le faire. Nous qui t'avons mis au monde, nourri, instruit, nous qui avons, toi et tous les autres citoyens, fait bénéficier de la bonne organisation que nous étions en mesure d'assurer, nous proclamons pourtant qu'il est possible à tout Athénien qui le souhaite, après qu'il a été mis en possession de ses droits civiques et qu'il a fait l'expérience de la vie publique et pris connaissance de nous, les Lois, de quitter la cité [...]

PLATON, *Criton*, 51c-d

«Et c'est par souci de lui-même, en se préoccupant de lui-même, par soin de ce qu'il est lui-même qu'il va refuser de commettre une injustice. Et par là même il fera éclater une vérité. [...] le philosophe comme tel n'a pas à empêcher la cité de commettre des bêtises et des injustices. En revanche, à partir du moment où, appartenant à une cité – soit à titre de citoyen dans une démocratie, soit à titre de citoyen ou de sujet par rapport à un pouvoir tyrannique ou despotique – il a à faire quelque chose, là, dans la mesure où l'injustice commise serait l'injustice qu'il commettrait lui-même [...], à ce moment là le philosophe doit dire non. Le philosophe doit dire non et il doit faire jouer son principe de refus, qui est en même temps une manifestation de la vérité.»

FOUCAULT, *Le gouvernement de soi et des autres*, 294

«Qu'as-tu gagné à faire de la philosophie ?» lui demandait-on. – «Au moins ceci, sinon rien d'autre : je suis prêt à toute éventualité.» Aristippe lui demandait quel profit il avait tiré de la philosophie. Diogène lui répondit : «Pouvoir être riche sans avoir une seule obole.»

LAËRCE, D. *Vies et doctrines des philosophes illustres*, VI, 62

«Ce maître n'a pourtant que deux yeux, deux mains, un corps, et rien de plus que n'a le dernier des habitants du nombre infini de nos villes. Ce qu'il a de plus, ce sont les moyens que vous lui fournissez pour vous détruire. D'où tire-t-il tous ces yeux qui vous épient, si ce n'est de vous ? Comment a-t-il autant de mains pour vous frapper, s'il ne vous les emprunte ? Les pieds dont il foule vos cités ne sont-ils pas aussi les vôtres ? A-t-il pouvoir sur vous qui ne soit de vous-mêmes ?»

LA BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, 14

«Il est vrai qu'au commencement on sert contraint et vaincu par la force ; mais les successeurs servent sans regret et font volontiers ce que leurs devanciers avaient fait par contrainte. Les hommes nés sous le joug, puis nourris et élevés dans la servitude, sans regarder plus avant, se contentent de vivre comme ils sont nés et ne pensent point avoir d'autres biens ni d'autres droits que ceux qu'ils ont trouvés ; ils prennent pour leur état de nature l'état de leur naissance.»

LA BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, 21

«Article 33. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.

Art. 34. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

Art. 35. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.»

Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, 1793

«Tous les hommes reconnaissent le droit à la révolution, c'est-à-dire le droit de refuser fidélité et allégeance au gouvernement et le droit de lui résister quand sa tyrannie ou son incapacité sont notoires et intolérables.»

THOREAU, *La désobéissance civile*, 64

«Je ne cherche pas querelle à des ennemis lointains, mais à ceux qui, tout près de moi, collaborent avec ces ennemis lointains et leur sont soumis [...] Nous sommes accoutumés de dire que la masse [...] n'est pas prête ; mais le progrès est lent, parce que l'élite n'est, matériellement, ni plus avisée ni meilleure que la masse. [...] Il y a des milliers de gens qui s'opposent à la guerre et à l'esclavage, mais qui, dans la pratique, ne font rien pour y mettre un terme.»

THOREAU, *La Désobéissance civile*, 66

«Ne peut-il exister de gouvernement où ce ne seraient pas les majorités qui trancheraient du bien ou du mal, mais la conscience ? [...] Le citoyen doit-il jamais un instant abdiquer sa conscience au législateur ?»

THOREAU, *La Désobéissance civile*, trad. M. Flak, 62

«Juge, vous n'avez pas le choix, il vous faut démissionner et cesser ainsi de vous associer au mal si vous considérez que la loi que vous êtes chargé d'administrer est mauvaise [...], ou m'infliger la peine la plus sévère si vous croyez que le système et la loi que vous devez appliquer sont bons pour le peuple et que mon activité par conséquent est pernicieuse pour le bien public.»

GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, 373-4

«Je soutiens que quiconque enfreint une loi parce que sa conscience la tient pour injuste, puis accepte volontairement une peine de prison afin de soulever la conscience sociale contre cette injustice, affiche en réalité le plus grand respect pour le droit. [...]»

LUTHER KING JR, *Autobiographie*, 238

«On m'accuse d'avoir provoqué le peuple à commettre un délit : celui de manifester contre la loi qui établissait la république dans l'Union Sud-Africaine, loi à l'adoption de laquelle nous n'avons point participé, ni mon peuple ni moi. Mais, lorsque la Cour rendra son arrêt, elle devra se demander quel est le véritable responsable de l'infraction : est-ce moi ? N'est-ce pas plutôt le gouvernement qui promulgua cette loi, sachant bien que mon peuple [...] s'y opposait, et que toute possibilité légale de manifester cette opposition lui était refusée par une législation antérieure, et l'application extensive qui en était faite ?»

MANDELA, *«Plaidoirie de Pretoria (1962)»*, *L'Apartheid*, 29

«Quel que soit le verdict, la Cour peut être assurée qu'après avoir purgé ma peine je continuerai d'écouter la voix de ma conscience. Je serai toujours bouleversé par la haine raciale et je reprendrai la lutte contre les injustices jusqu'à ce qu'elles soient abolies.»

MANDELA, *«Plaidoirie de Pretoria (1962)»*, extrait de *L'Apartheid*

«Il n'est pas douteux que même une telle objection fondée sur des scrupules de conscience peut prendre une signification politique quand ces scrupules se retrouvent dans un certain nombre de consciences, et dès lors que ces objecteurs décident de faire entendre leur voix sur la place publique. Mais il ne s'agit plus alors de simples cas individuels, ni d'un phénomène dont les données soient comparables aux exemples de Socrate et de Thoreau. La décision prise in foro conscientiae fait désormais partie de l'opinion publique ; et si ceux qui appartiennent à ce groupe spécifique pratiquant la désobéissance civile peuvent encore se prévaloir de cette justification initiale – la voix de la conscience –, ils ne comptent plus uniquement, en fait, sur cette seule force.»

ARENDE, «La désobéissance civile», *Du mensonge à la violence*, 70

«Je suis profondément convaincue que la pratique de la désobéissance civile n'est pas autre chose que la forme la plus récente de l'association volontaire, et qu'elle s'accorde ainsi parfaitement avec les plus anciennes traditions du pays. Comment pourrait-on mieux décrire ce phénomène que Tocqueville : «En Amérique, les citoyens qui forment la minorité s'associent, d'abord pour constater leur nombre et affaiblir ainsi l'empire moral de la majorité» ? Certes, on ne trouve plus depuis longtemps d'«associations morales et intellectuelles» parmi les associations volontaires existantes, qui, au contraire, semblent se constituer uniquement en vue de la protection d'intérêts particuliers, ceux de groupes de pression ou de ceux qui les représentent à Washington.»

ARENDE, *Du mensonge à la violence*, 97-8

«Bien que la désobéissance civile soit compatible avec l'esprit des lois américaines, la difficulté à l'incorporer dans le système juridique américain et de lui trouver une justification purement juridique apparaît insurmontable. Mais cette difficulté provient de la nature générale du droit et non pas de l'esprit particulier du système juridique américain. À l'évidence, «le droit ne saurait justifier la violation de la loi, même si cette violation a pour objectif d'empêcher celle d'une autre loi.»

ARENDE, *Du mensonge à la violence*, 101

«Et c'est là qu'on atteint ce fameux paradoxe du berger qui prend deux formes. D'une part, le berger doit avoir l'œil sur tout et l'œil sur chacun, omnes et singulatim, ce qui va être précisément le grand problème et des techniques de pouvoir dans le pastorat chrétien et des techniques de pouvoir, disons, modernes, telles qu'elles sont aménagées dans les technologies de la population dont je vous parlais. Omnes et singulatim »»

FOUCAULT, *Sécurité, territoire et population*, cours du 8 février 1978, 132

«Sans doute l'objectif principal aujourd'hui n'est-il pas de découvrir, mais de refuser ce que nous sommes. Il nous faut imaginer et construire ce que nous pourrions être pour nous débarrasser de cette sorte de double contrainte politique que sont l'individualisation et la totalisation simultanées des structures du pouvoir moderne. [...] Il nous faut promouvoir de nouvelles formes de subjectivité en refusant le type d'individualité qu'on nous a imposé depuis plusieurs siècles.»

FOUCAULT, « *Le sujet et le pouvoir* », *Dits et écrits II*, texte 306, 1051